



Suis en instance de divorce

Par **Visiteur4655**, le **01/10/2008 à 11:17**

bonjour, au mois d'août mon mari m'a annoncé qu'il avait une liaison et donc m'a demandé le divorce. Nous sommes allés voir le notaire car nous avons une maison en commun qui est payée depuis 4 ans. Je dois lui verser une somme de 100 000 euros en compensation du prix de la maison et comme il ne veut pas payer les droits notariés donc cela est à ma charge. Car moi je veux garder la maison, nous avons 2 enfants qui ne sont plus à notre charge. Depuis 1 semaine, je suis de banque en banque pour essayer de voir pour 1 emprunt de 100 000 euros. Je puis vous dire que ce n'est pas chose facile. Peut-être en vous en parlant je pourrai avoir quelques conseils. Car je me trouve au bout du rouleau. Heureusement que je travaille (1700 euros) par mois. Au bout de 30 ans de vie commune la pilule est dure. Sachant que je m'approche de la retraite. Je suis née en 1957
merci d'avance

Par **lawyer 57**, le **01/10/2008 à 11:35**

Bonjour,

Vous ne posez pas réellement de question, donc dur de vous répondre...

Toutefois, si vous ne trouvez pas de solution de financement pour racheter la part de Monsieur, il reste deux hypothèses :

- 1- Vous devrez vendre la maison (mais ça vous ne le souhaitez pas)
- 2- Si, et seulement si Monsieur est d'accord, vous pouvez décider de rester dans la maison,

mais en qualité de locataire.

Dans ce cas vous devrez passer chez le notaire pour passer la maison en "INDIVISION", vous resterez alors propriétaires indivis de la maison avec monsieur, et celui ci recevra la moitié d'un loyer pour votre occupation (la moitié seulement car vous en êtes propriétaire pour moitié également)

L'avantage, vous restez dans la maison moyennant le paiement d'un demi loyer, mais celà en indivision avec un ex qui pourra toujours souhaiter sortir de cette situation quand il le décidera (donc rien de garanti sur la durée...)

Au final il n'y a pas de solution miracle, sauf à envisager votre droit éventuel à une prestation compensatoire qui pourrait peut être se compenser avec la part de Monsieur dans la maison. Pour plus de renseignements par rapport à votre situation vous devriez consulter un avocat avec qui vous pourrez directement échanger, ce d'autant plus que pour divorcer vous êtes obligé de prendre un avocat.